

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 28 Avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice MAGNET, Maire.

Présents : Fabrice MAGNET, Corinne MARTINHO, Jean-Paul FAURE, Cécile BERTAUD, Philippe PEYRALBE, Pierre BOUTET, Emilie BALDISSERA, Didier BARBIER, Nathalie BARDIN, Noémie BERTHET, Régis DÉRUS, Emilie GONCALVES, Emilia JOANNY, Patrick PENNEQUIN.

Absents excusés : L. GUERGUIL a donné pouvoir à C. MARTINHO
N. MONTOURCY a donné pouvoir à N. BARDIN
S. MONIER a donné pouvoir à P. PEYRALBE
F. SOULHAT a donné pouvoir à C. BERTAUD
F. SOULIER a donné pouvoir à F. MAGNET.

Secrétaire de séance : Jean-Paul FAURE.

■ *Approbation du compte rendu du conseil municipal*

■ *Administration générale :*

- *RLV – Projet de territoire*
- *Diagnostic éclairage*

■ *Finances :*

- *Présentation rapport financier Cabinet KLOPFER*

■ *Travaux :*

- *Limite agglomération D83*

■ *Urbanisme :*

- *Modification documents*

■ *Rapport des commissions*

■ *Questions diverses*

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte rendu du 31 Mars 2022 et le registre des délibérations sont approuvés à l'unanimité.



Présentation
Conseil Municipal

Ennezat

28 avril 2022



Pourquoi un projet de territoire ?

- **Nouvelle gouvernance, nouveau mandat 2020-2026**
- **Mettre en cohérence et en transversalité les actions et politiques de l'EPCI et des communes**
- **Fédérer et mobiliser les élus, services, acteurs, habitants autour d'un projet commun**
- **Démarche de contractualisation avec l'Etat**

C'est quoi, un projet de territoire ?

- ⇒ C'est un document cadre qui guide l'action de RLV, des communes, et de leurs partenaires
- ⇒ Il réunit les enjeux des nombreux documents-cadre et plans existants (PADD et PLUi, PCAET, PLH, etc.)

Le projet de territoire de RLV « Ambitions 2030 », c'est :

- Une feuille de route stratégique, pas un plan d'actions
- Un diagnostic et un état des lieux du territoire
- Un travail de 1 an de concertation
- Un document voté à l'unanimité en Conseil Communautaire du 1^{er} février 2022

Projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »

Retour sur 1 an de concertation

- ⇒ 800 contributions
- ⇒ Travail en interne par les services, avec le soutien de l'agence d'urbanisme



Projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »

● Retour sur 1 an de travail et de concertation en 2021

Mars : Lancement de la démarche

Mai : séminaire de lancement (élus / cadres)

Juin : questionnaires aux 540 élus municipaux et 500 agents RLV et CIAS

Juillet : Commission plénière du Conseil Communautaire

Eté : travail de rédaction / consolidation

Octobre : Questionnaire aux habitants

Décembre : Commission plénière du Conseil Communautaire

Février 2022 : approbation par le Conseil Communautaire



Les 8 forces du territoire, issues du diag

Un tissu d'entreprises dynamiques à forte image de marque (Limagrain, Hermès, Eaux de Volvic, Fareva, Bacacier, Invers, etc.) et le **2^{ème} pôle d'emplois** du département.

Une situation géographique privilégiée, au centre de la France, entre la métropole clermontoise et Vichy, un territoire bien desservi par les grands axes autoroutiers et ferroviaires avec une gare et un pôle d'échange intermodal.

Des paysages et des richesses naturels caractéristiques de l'Auvergne, entre la Plaine de la Limagne et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, porte d'entrée de la Chaîne des Puy inscrite à l'Unesco, des espaces naturels protégés, cours d'eau, etc.

Un patrimoine architectural et culturel reconnu avec la cité de Riom, le Pays d'Art et d'Histoire, la station thermale de Châtel-Guyon, les sites clunisiens (Abbaye de Mozac), etc.

Une population importante et en augmentation : 2^{ème} intercommunalité du Puy-de-Dôme.

Des équipements d'envergure : médiathèque, musées, écoles de musique, centre régional de tir à l'arc, piscine communautaire, etc.

Un tissu associatif dynamique et des manifestations nombreuses.

Une offre commerciale importante et des services à la population de qualité.

Les 10 faiblesses du territoire

Un territoire étiré et hétérogène avec plusieurs bassins de vie entre plaine et montagne

Une croissance démographique déséquilibrée entre les communes, centres urbains et périphéries

Un risque de dévitalisation des centres-bourgs, avec un habitat à rénover

Une forte dépendance aux énergies fossiles et à la voiture individuelle

Des inégalités d'accès au numérique et au très haut débit

Un fléchissement des emplois agricoles et industriels

Un développement urbain qui doit être contrôlé pour limiter l'étalement urbain

Une offre touristique à rééquilibrer

Des densités médicales et une démographie médicale à surveiller, notamment dans les zones rurales

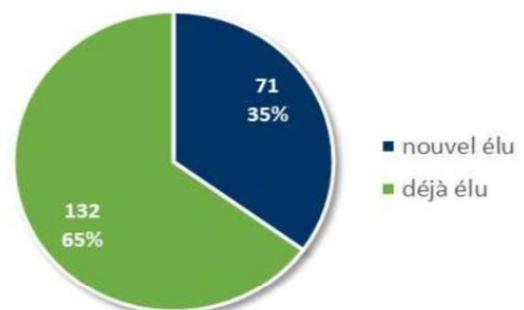
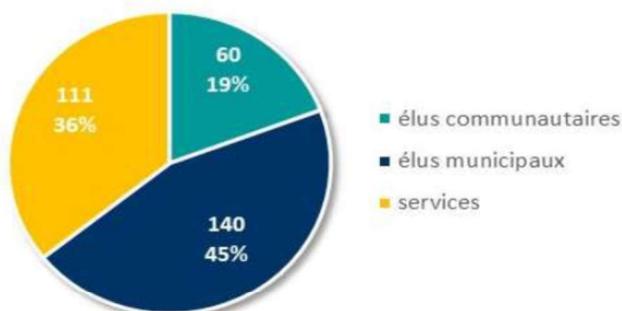
Une agglomération jeune, qui doit encore se faire connaître

Questionnaire aux élus et services de RLV

(du 1^{er} juin au 15 août 2021)



- 311 réponses, dont 200 réponses d'élus
- Taux de réponse : 72% chez les élus communautaires
- Toutes les communes représentées



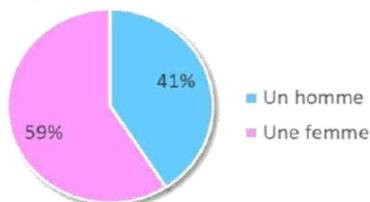
Questionnaire aux habitants

du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021, en ligne et dans les services de RLV

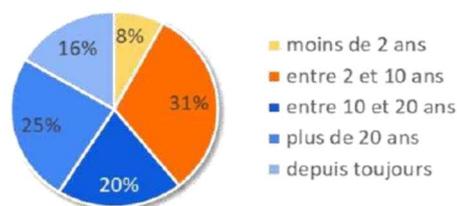


→ Une très bonne participation : 497 réponses, toutes les communes représentées

- Une majorité de femmes
- Âge moyen femme : 46 ans
- Âge moyen homme : 52 ans



→ 61% des répondants habitent le territoire depuis plus de 10 ans



- Très peu de jeunes, surtout des adultes
- Age moyen des répondants : 48,5 ans (RLV : 40,8 ans)



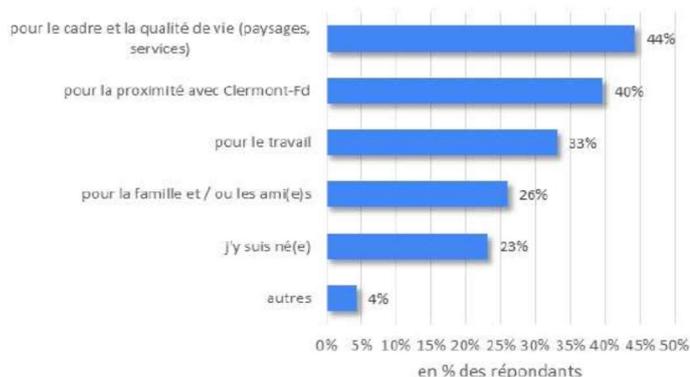
→ Sur 4 réponses : 3 actifs, 1 retraité



15

www.rlv.eu

Les raisons de l'installation sur RLV



Total des répondants : 497 personnes

Total des réponses : 847 réponses

→ Le cadre et la qualité de vie (44%)

59% pour les personnes installées depuis moins de 10 ans

→ La proximité avec Clermont (40%)

51% pour les personnes installées depuis moins de 10 ans

59% pour les personnes en activité hors du territoire

→ Le travail (33%)

52% pour les personnes en activité sur le territoire

→ Les raisons personnelles (25%)

33% de natifs du territoire chez les personnes installées depuis plus de 10 ans, 8% pour les personnes installées depuis moins de 10 ans

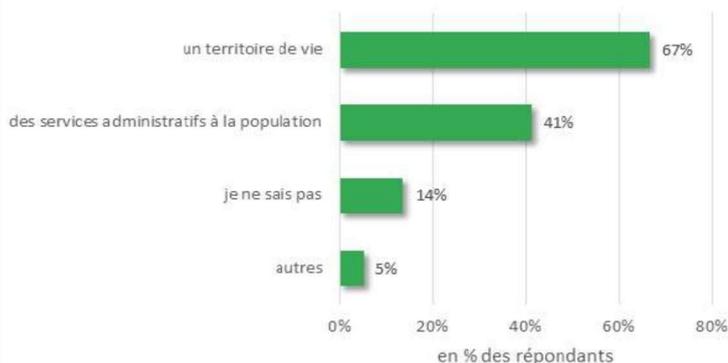
→ Parmi les « autres raisons » : le prix de l'immobilier, la présence de la gare



16

www.rlv.eu

Pour vous, c'est quoi RLV ?



Total des répondants : 497 personnes
Total des réponses : 630 réponses

- ➔ **Un territoire de vie (67%)**
73% pour les retraités
55% chez les 25-60 ans
- ➔ **Des services administratifs (41%)**
44% chez les personnes installées depuis – de 2 ans
34% chez elles installées depuis toujours
- ➔ **14% ne connaissent pas « RLV »**
Surtout les actifs hors du territoire de RLV (16%) et les 25-40 ans (18%)
11% des hommes
- ➔ **Parmi les « autres » :**
 - « une entité inutile » (10 réponses)
 - « un ensemble de communes » (10 réponses)

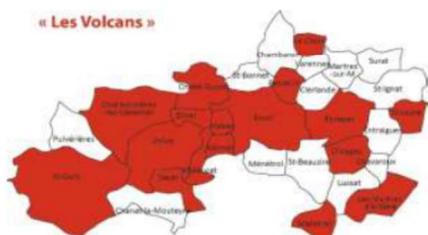


Le sentiment d'appartenance territoriale

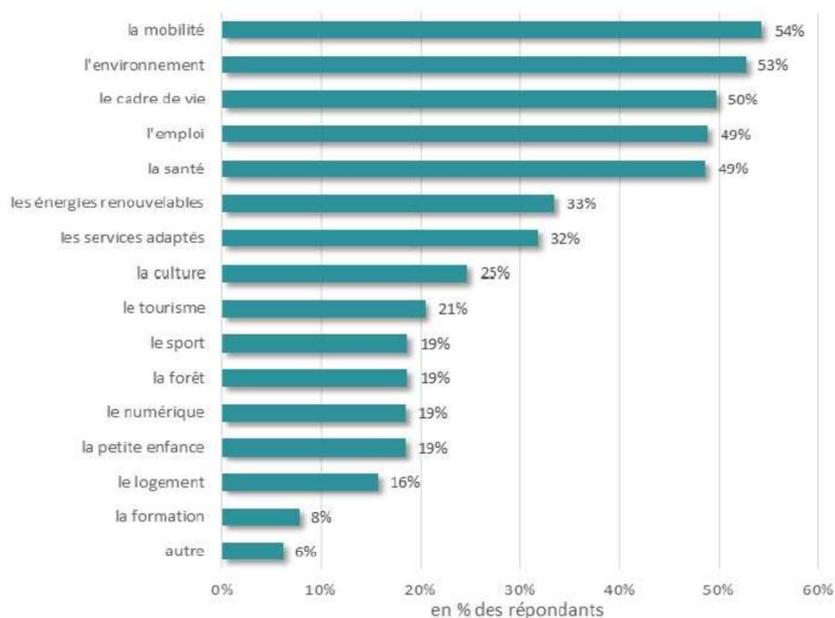


Total des répondants : 497 personnes
Total des réponses : 995 réponses

- ➔ **La commune (70%)**
77% pour les personnes installées depuis 10 à 20 ans
- ➔ **Le département (57%)**
60% pour les 25-40 ans
63% pour les personnes en activité hors de RLV
- ➔ **Riom Limagne et Volcans (29%)**
Près de 40% chez les personnes les plus anciennes sur le territoire (« territoire de vie »)
Seulement 23% chez les 25-40 ans
- ➔ **Les volcans (25%, 126 réponses)**
- ➔ **Limagne (10%, 44 réponses)**
- ➔ **Combrailles (5%, 23 réponses)**



Les priorités à développer demain



→ Les mobilités (54%)

57% chez les femmes, 61% chez les 40-60 ans

→ L'environnement (53%), le cadre de vie (50%)

57% chez les 25-40 ans

→ L'emploi (49%), en 4^e position

59% chez les +60 ans et chez les retraités

39% chez les 25-40 ans

→ à égalité avec la santé (49%)

55% chez les femmes

52% chez les +60 ans

Total des répondants : 497 personnes

Total des réponses : 2 331 réponses



19

➤ 3 Ambitions

1/ VERS UN TERRITOIRE AFFIRMANT SON DYNAMISME ET SON ATTRACTIVITÉ

2/ VERS UN TERRITOIRE UNI DANS LA DIVERSITÉ

3/ VERS UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES

➤ 25 objectifs stratégiques (dont 2 fils rouges : la mobilité, la communication)

➤ 92 objectifs opérationnels

=> Une véritable feuille de route stratégique pour les années à venir qui doit guider l'action publique



20





Projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »

Suites / Gouvernance

Le projet de territoire RLV Ambitions 2030 détaille la feuille de route des élus de Riom Limagne et Volcans.

Il s'agit désormais de le mettre en œuvre avec les services de l'agglomération, mais aussi avec les communes et l'ensemble des acteurs, car tout ne relève pas de ses compétences de l'intercommunalité.

Pour cela, le Projet de territoire devra être :

- **Présenté** dans les 31 communes ainsi qu'aux partenaires clés
- **Décliné** dans les projets de services de la collectivité tel un outil de management
- **Suivi et évalué** par les élus et les services

Pour ce faire, la **dynamique collaborative et participative** initiée pour bâtir ce document prospectif sera poursuivie, avec la mise en réseau des acteurs et le recours à la consultation citoyenne pour les grands projets.



Projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »

● Suites / Gouvernance

Et maintenant ?

Le suivi du Projet de territoire s'appuiera sur plusieurs démarches :

- **La communication du projet auprès des communes, des partenaires et des habitants** afin que chacun se l'approprie et s'en inspire pour les politiques publiques et la mise en œuvre des projets
- **La référence aux 3 grandes ambitions et aux 25 objectifs stratégiques dans tous les documents** stratégiques de la communauté d'agglomération (conseils communautaires, élaboration des budgets, travail en commission, etc.)
- **La déclinaison de ces objectifs stratégiques dans les projets de services de RLV et dans le plan pluriannuel d'investissement**
- **L'évaluation du projet**, régulière et objective, avec la création d'un comité de suivi composé d'élus et d'agents



RIDM LIMAGNE
& VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

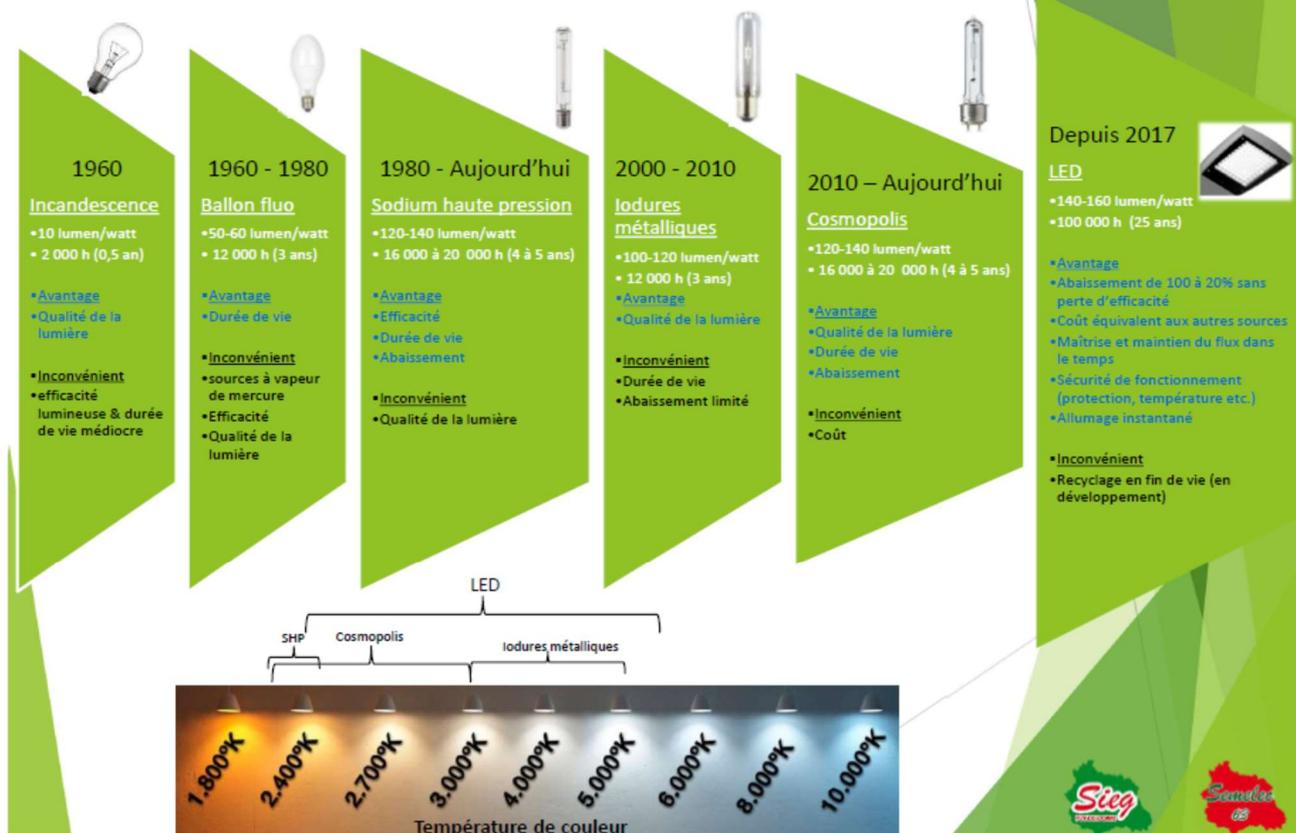


25



Ce document traduit une première approche technico-financière sur la base des données communales extraites de notre SIG.

Historique & caractéristiques des différentes sources lumineuses utilisées en éclairage public



Description & rappel normatif : lanternes à rénover

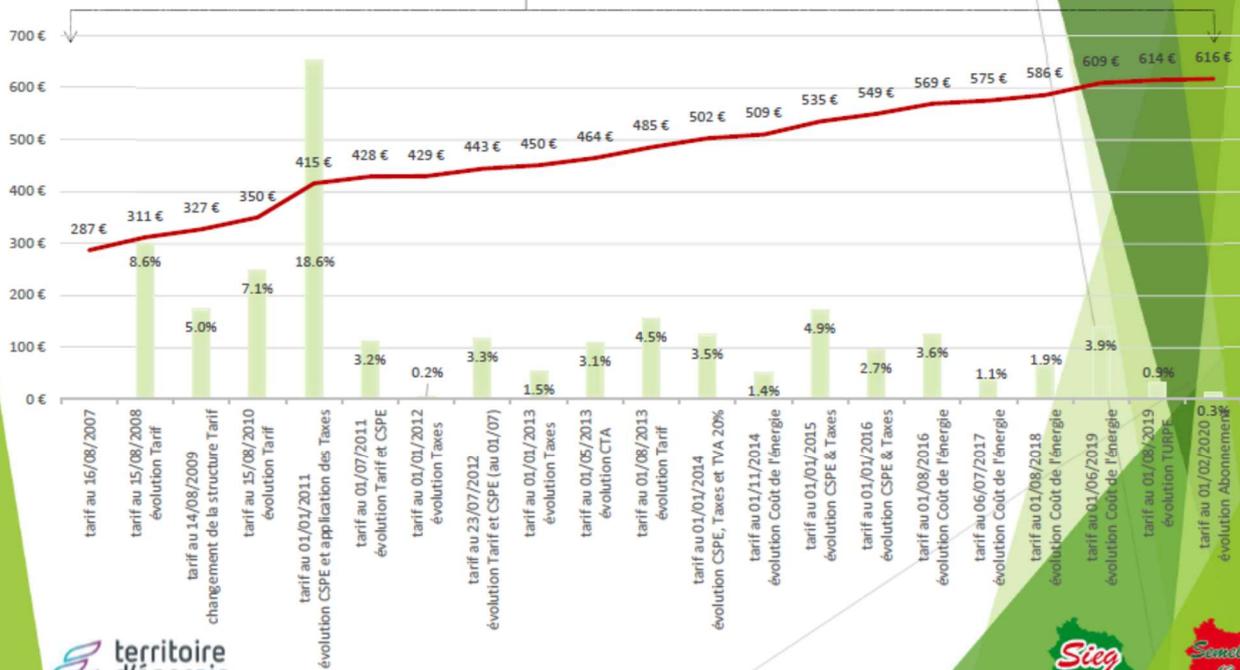
3

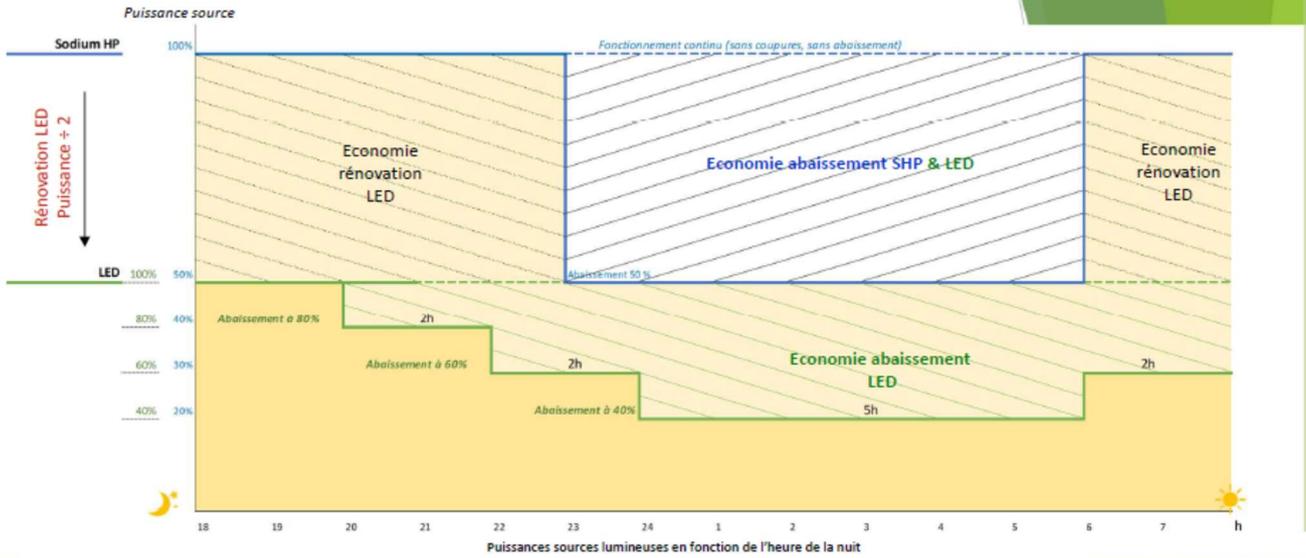


Evolution tarifaire du coût de l'énergie pour l'éclairage public

Pour 1kVA pour 4100h de fonctionnement

=> Le coût de fonctionnement de l'éclairage public a doublé sur les 13 dernières années

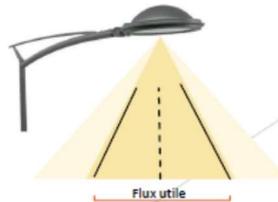




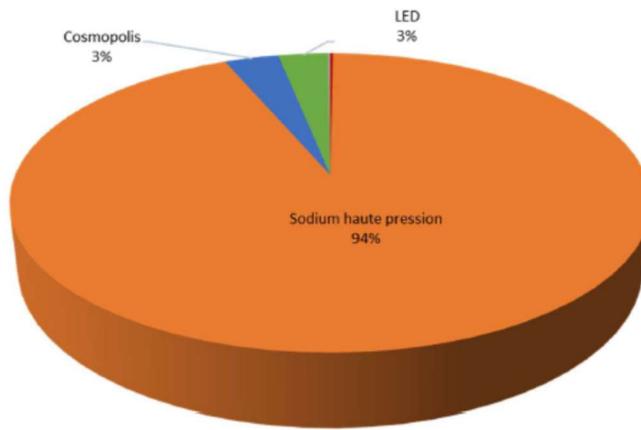
Comparatif pour une lampe d'une puissance de 100 W

	Sodium HP	vs	LED
Efficacité lumineuse	140 lm/W		160 lm/W
Flux de la source	14 000 lm		16 000 lm
Rendement moyen luminaire (/optique, ballast, T°...)	80%		80%
Coefficient de vétusté	80%		100%
Flux sortant	6720 lm		12800
Flux utile	-		+
Facteur de maintenance	--		++

Réno LED = $\frac{\text{Puissance source existante}}{2}$ + Diminution nuisances lumineuses



Etat des lieux actuel du parc éclairage public établi par type de source



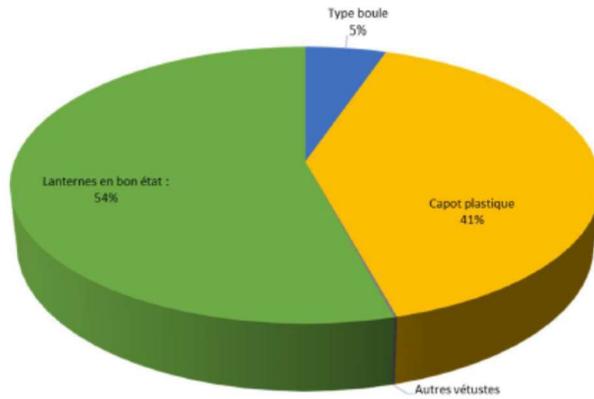
Type de source	Nombre
Ballons fluo	1
Sodium haute pression	627
Iodures métalliques	0
Cosmopolis	22
LED	20
Autres	1
TOTAL	671



Centre d'Affaires du Zénith - 36 rue de Sarliève - CS20004 - 63800 COURNON D'AUVERGNE Cedex



Etat des lieux actuel du parc éclairage public établi par type de lanterne



Lanternes vetustes	Nombre
Type boule	35
Ballon fluo	0
Capot plastique	272
Autres vétustes	1
Sous-total	308
Lanternes en bon état :	363
Total	671



Centre d'Affaires du Zénith - 36 rue de Sarliève - CS20004 - 63800 COURNON D'AUVERGNE Cedex



Proposition de rénovation prioritaire 1



35 Lanternes de type "boule"
0 Lanternes de type "Ballon fluo"
1 Lanternes vétustes

Soit 36 Lanternes à rénover

	Puissance (kVA)	Coût de fonctionnement : Fonctionnement continu 4100h/an	Coût de fonctionnement : Coupure 5h / nuit ou abaissement 50% sur 10h
Avant rénovation	5,0	3 072 €	
Après rénovation	1,5	900 €	605 €
Economies	3,5	2 172 €	2 467 €
Montant travaux (€ HT)		30 400 €	
Part communale (€ HT) <i>(Fond de concours)</i>		15 200 €	
<i>Temps de retour sur investissement calculé sur la base d'un fonctionnement continu (4100h/an) avant rénovation</i>		7,0	6,2
Impact environnemental CO₂ évité (kg eqCO₂/an)		1 580	1 871

*Calculs réalisés avec un tarif réglementé d'électricité fixe

*Hors mise en conformité des commandes



Centre d'Affaires du Zénith - 36 rue de Sarliève - CS20004 - 63800 COURNON D'AUVERGNE Cedex



Proposition de rénovation prioritaire 2



35 Lanternes de type "boule"
0 Lanternes de type "Ballon fluo"
1 Lanternes vétustes
272 Lanternes capots plastiques

Soit 308 Lanternes à rénover

	Puissance (kVA)	Coût de fonctionnement : Fonctionnement continu 4100h/an	Coût de fonctionnement : Coupure 5h / nuit ou abaissement 50% sur 10h
Avant rénovation	43,1	26 464 €	
Après rénovation	19,1	11 761 €	7 906 €
Economies	23,9	14 703 €	18 558 €
Montant travaux (€ HT)		204 470 €	
Part communale (€ HT) (Fond de concours)		102 235 €	
Temps de retour sur investissement <small>calculé sur la base d'un fonctionnement continu (4100h/an) avant rénovation</small>			
		7,0	5,5
Impact environnemental CO₂ évité (kg eqCO₂/an)			
		10 697	14 505

*Calculs réalisés avec un tarif réglementé d'électricité fixe

*Hors mise en conformité des commandes



Centre d'Affaires du Zénith - 36 rue de Sarliève - CS20004 - 63800 COURNON D'AUVERGNE Cedex



Proposition de rénovation – Optimisation du parc d'éclairage en LED



35 Lanternes de type "boule"
0 Lanternes de type "Ballon fluo"
1 Lanternes vétustes
272 Lanternes capots plastiques
231 Kits rétrofit LED à installer sur lanternes existantes

Soit 539 Lanternes à rénover

	Puissance (kVA)	Coût de fonctionnement : Fonctionnement continu 4100h/an	Coût de fonctionnement : Coupure 5h / nuit ou abaissement 50% sur 10h
Avant rénovation	68,1	41 836 €	
Après rénovation	34,9	21 408 €	14 392 €
Economies	33,3	20 427 €	27 444 €
Montant travaux (€ HT)		311 520 €	
Part communale (€ HT) (Fond de concours)		155 760 €	
Temps de retour sur investissement <small>calculé sur la base d'un fonctionnement continu (4100h/an) avant rénovation</small>			
		7,6	5,7
Impact environnemental CO₂ évité (kg eqCO₂/an)			
		14 861	21 793

*Calculs réalisés avec un tarif réglementé d'électricité fixe

*Hors mise en conformité des commandes



Centre d'Affaires du Zénith - 36 rue de Sarliève - CS20004 - 63800 COURNON D'AUVERGNE Cedex



D'ici la fin du mandat, l'éclairage public de la commune sera aux normes environnementales. Tous les mâts seront conservés.

■ Finances

Objet : Présentation rapport financier Cabinet KLOPFER

COMMUNE DE ENNEZAT (1/8)

SYNTHESE DE SITUATION FINANCIERE 2021

En 2021, la situation financière de la commune nécessite une vigilance prononcée sur le niveau d'endettement :

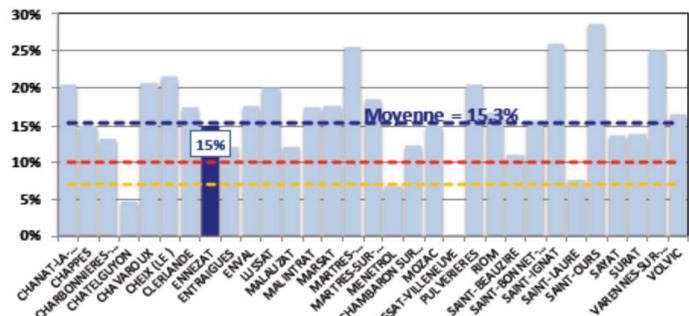
- le taux d'épargne brute se situe à 14,9%, contre une moyenne de 15,3% sur la CA, et un seuil d'alerte de 7% ;
- la capacité de désendettement s'établit à 10,9 ans, contre une moyenne de territoire de 3,5 ans et un seuil d'alerte de 12 ans.

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU CA 2021 (en k€)

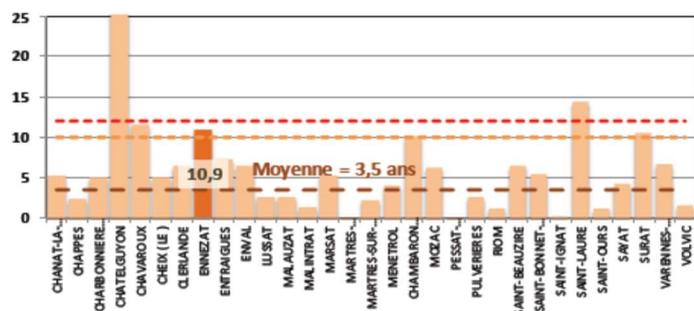
Recettes réelles de fonct. (A)	2 231
Dépenses réelles de fonct. (B)	1 900
Epargne brute (C = A-B)	332
Taux d'épargne brute	14,9%
Dépenses réelles d'investissement	1 724
. dont capital de la dette	252
. dont autres	1 472
Recettes réelles d'investissement	1 344
. dont hors dette	343
. dont nouveaux emprunts	1 001
Variation de la dette	748
Dettes au 31/12	3 619
Capacité de désendettement	10,9 ans

* Attention : données potentiellement partielles pour 2021

Taux d'épargne brute 2021 des communes du territoire



Capacité de désendettement 2021 des communes du territoire (en années)



COMMUNE DE ENNEZAT (2/8)

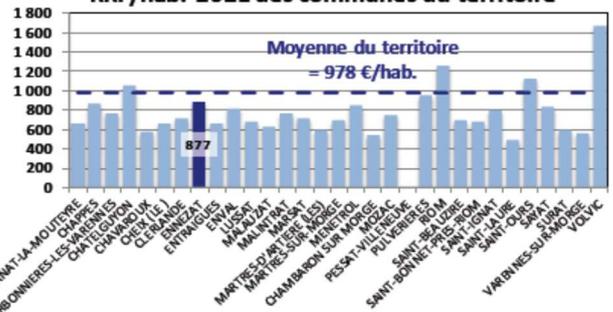
NIVEAU / STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune s'établissent en 2021 à 877 €/habitant, soit un niveau inférieur à la moyenne du territoire (978 €/hab.)

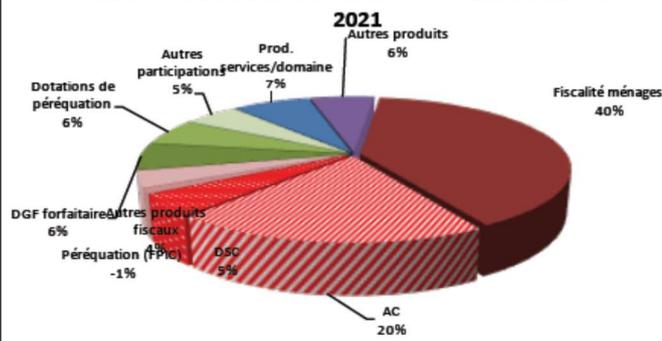
Ces recettes sont composées :

- pour 68,7% de produits de fiscalité et reversements fiscaux (moyenne de territoire = 69,4%), dont 20,4% au titre des AC (moyenne = 14,7%) ;
- pour 17,7% de produits de dotations et participations (moyenne de territoire = 17,7%), dont 12,4% au titre de la DGF (moyenne = 9,0%) ;
- pour 7,4% de produits des tarifications (moyenne de territoire = 7,6%) ;
- et pour 6,2% d'autres produits (moyenne de territoire = 5,3%) ;

RRF/hab. 2021 des communes du territoire

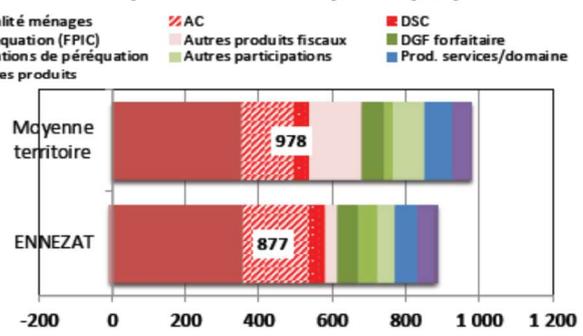


Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2021



Si "fiscalité ménages" indique 0, données non disponibles, intégralité des produits fiscaux dans autres produits fiscaux

RRF/hab. 2021 décomposées par postes



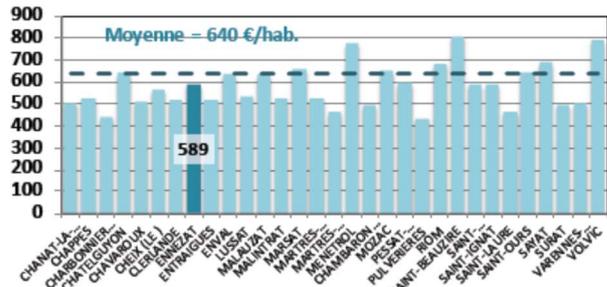
RICHESSSE ET PRESSION FISCALE

En données 2021, la commune présente un niveau de richesse fiscale 3 taxes inférieur à la moyenne du territoire (589 €/habitant, contre une moyenne de 640 €/habitant).

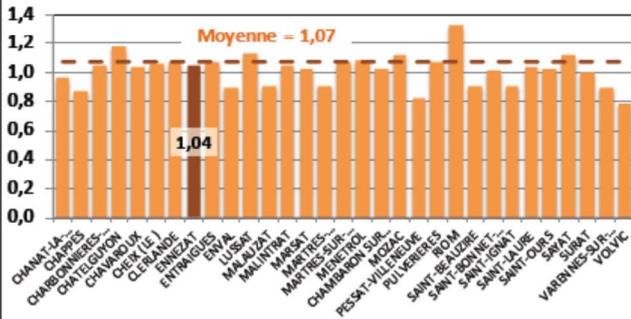
Elle mobilise cette richesse moins activement que la moyenne de territoire (effort fiscal de 1,043 contre une moyenne de 1,07).

Ce niveau d'effort fiscal étant la résultante des décisions prises en matière de taux de fiscalité et d'abattements à la TH (cf. tableau ci-dessous). NB : l'effort fiscal intègre également les produits 3 taxes intercommunaux ainsi que la TEOM.

Potentiel fiscal 3 taxes des communes du territoire (2021 sur données 2020)



Effort fiscal des communes du territoire (2021 sur données 2020)

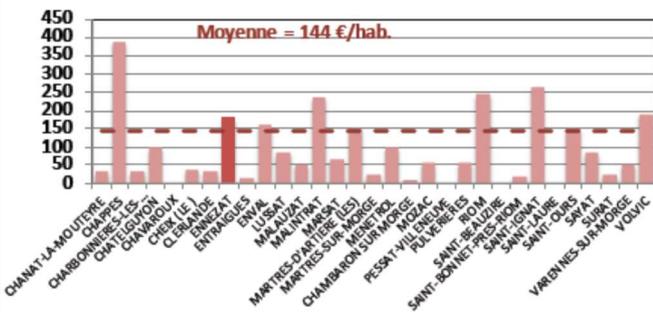


TAUX D'IMPOSITION	2020	ENNEZAT	Moyenne territoire	Moyenne nationale
Taxe d'habitation		10,21%	13,00%	16,76%
Taxe sur le foncier bâti		16,01%	19,54%	21,20%
Taxe sur le foncier non bâti		90,96%	83,80%	49,75%

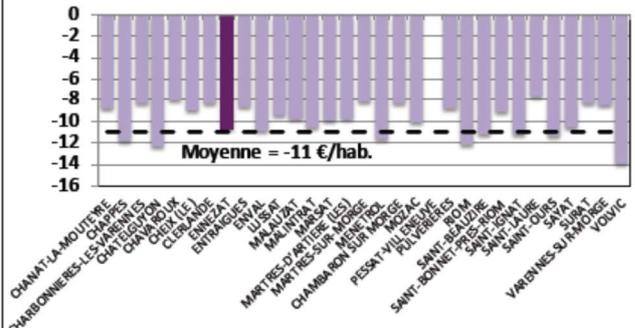
ABATTEMENTS A LA TH	2020	ENNEZAT
Abattement général à la base		0%
Abattement personnes à ch. 1&2		10%
Abattement personnes à ch. 3&+		15%
Abattement spécial à la base		0%
Abattement spécial personnes hand.		0%

REVERSEMENTS DE FISCALITE ET DGF

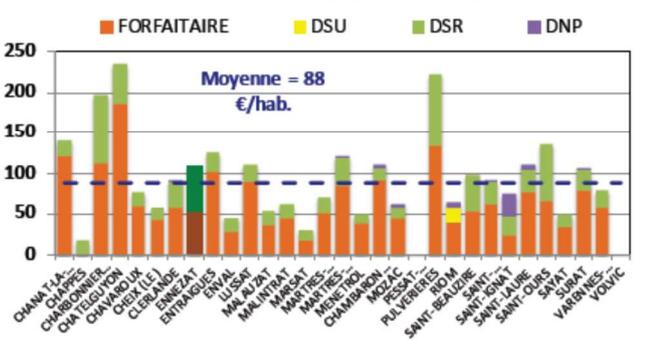
Attribution de compensation 2021 (€ par habitant)



FPIC 2021 (€ par habitant)



DGF 2021 (€ par habitant)

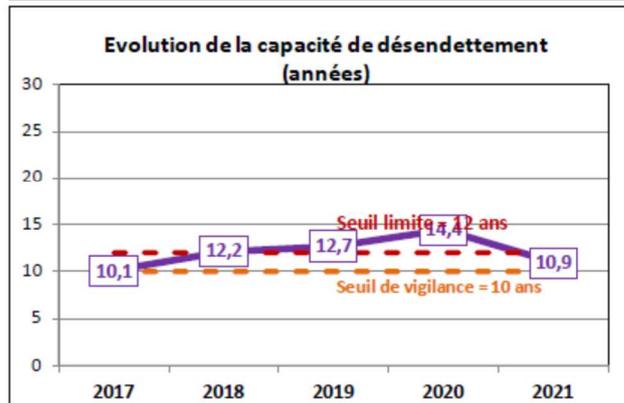
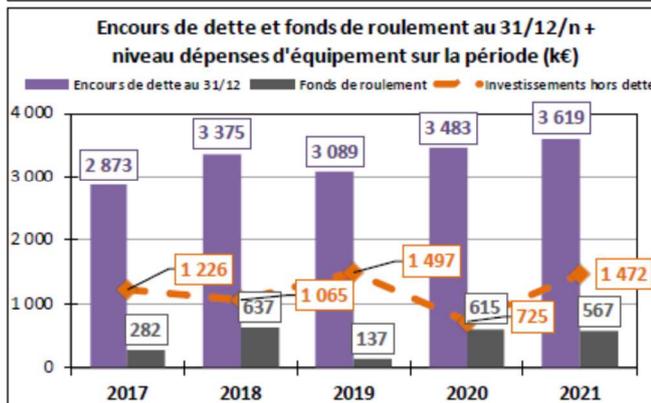
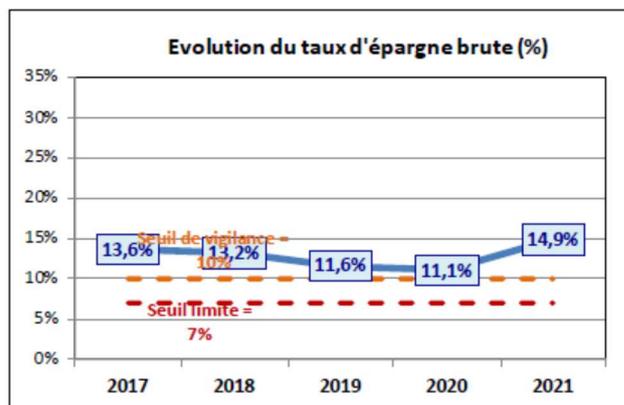
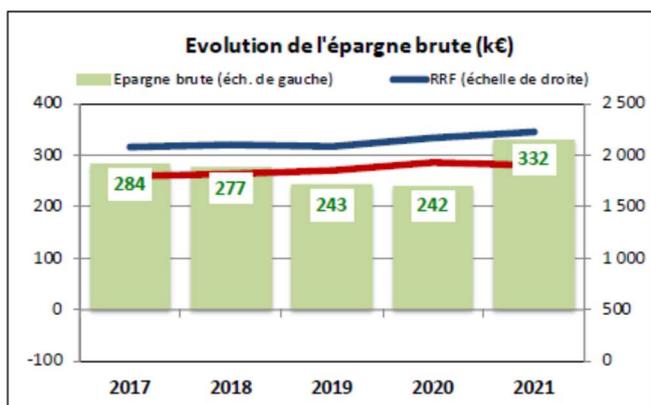


L'attribution de compensation de la commune représente 179 €/habitant, soit un niveau supérieur à la moyenne (144 €/habitant).

La contribution à la péréquation horizontale représente -11 €/habitant pour la commune, soit un niveau moindre que la moyenne (-11 €/habitant).

Enfin la DGF totalise 108 €/habitant, soit un niveau supérieur à la moyenne du territoire (88 €/habitant).

REGARD RÉTROSPECTIF

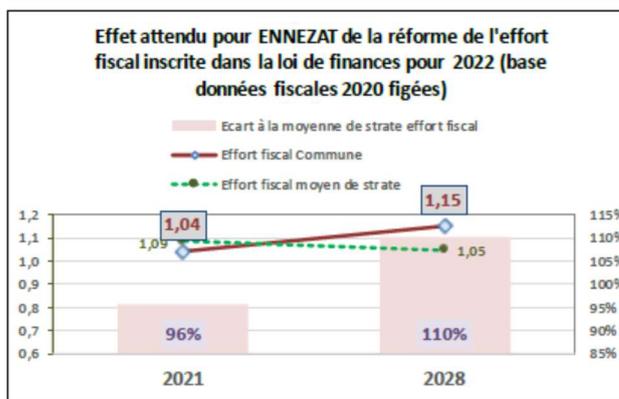
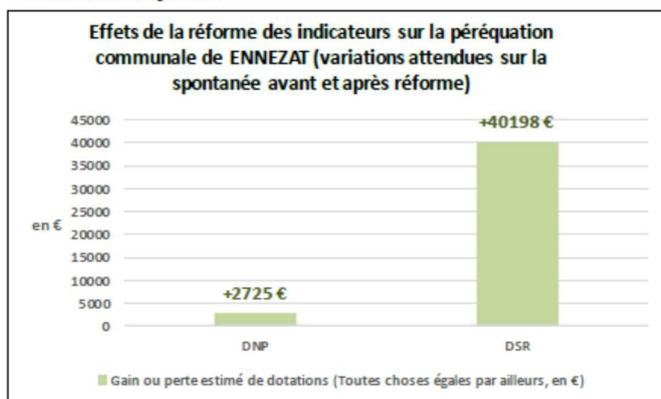
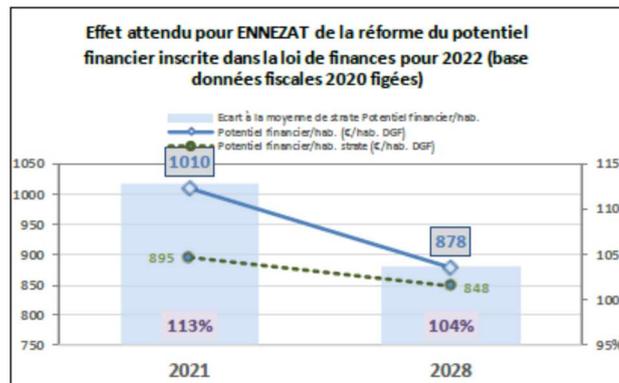


INCIDENCES DE LA REFORME DES INDICATEURS DE PEREQUATION A HORIZON 2028 (effet réforme fiscale de 2021 + dispositions loi de finances 2022)

La réforme des indicateurs de péréquation, votée dans le cadre de la loi de finances 2022, aura pour effet de diminuer le potentiel financier de la commune mais surtout de réduire l'écart à la moyenne de strate et donc de rendre la commune fictivement moins riche => Effet favorable : plus on est pauvre relativement à la moyenne de strate, plus on reçoit de dotations.

Dès lors, la commune pourrait être éligible à une majoration des dotations attendues.

Les variations éventuellement mises en évidence sont ici mesurées à partir de la 'spontanée' - ce qu'aurait été la dotation si tous les mécanismes temporaires de garantie ou d'écrêtement étaient éteints - de 2021 et cette même 'spontanée' après réforme. Elles interviendraient progressivement entre 2023 et 2028, à mesure que seront pris en compte les nouveaux indicateurs - lissage sur 6 ans à compter de 2023 selon les vœux du législateur.



■ Travaux

Objet : Limite agglomération D83

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la D83 à partir du stade de rugby présente le caractère d'agglomération.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues et voies publiques,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal pour avis un projet d'arrêté municipal permanent portant modification des limites d'agglomération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide le classement en agglomération de la D83 à partir du stade de rugby au PR 0+600 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Cette opération est financée à 100 % par le Département.

Monsieur le Maire précise que la voie douce le long de l'Ambène est en cours d'aménagement. La route sera aussi large qu'avant.

■ Urbanisme

Objet : Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification des clôtures

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme, il est opportun d'instaurer l'obligation de soumettre toutes les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

En effet, une clôture ne marque pas seulement la limite de propriété mais constitue un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage communal (en cohérence aussi dans le paysage intercommunal) qu'il convient de réglementer, d'autant qu'il est l'ouvrage immédiatement perceptible de la voie publique et susceptible d'avoir un impact déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue ou d'un quartier.

L'absence de contrôle pourrait s'avérer dommageable pour la commune.

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre toutes les clôtures à déclaration préalable sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLUi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de soumettre l'édification de toutes les clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

Objet : Obligation de dépôt d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme, il est nécessaire que tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'ensemble du territoire communal doivent être précédés d'un dépôt de permis de démolir.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.

Objet : Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme, il apparaît nécessaire de soumettre tous les ravalements de façades effectués sur tout ou partie d'une construction existante à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Considérant l'importance de l'impact visuel des façades dans la cohérence du tissu urbain ou rural à préserver et des paysages,

Considérant que les façades participent à la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie,

Considérant que l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme précité, prévoit la possibilité, pour le Conseil Municipal, de décider de soumettre tous les travaux de ravalement de façades à autorisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de soumettre tous les travaux de ravalement de façades à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Délibération rattachée au précédent conseil municipal (31.03.2022)

Objet : Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école maternelle

Monsieur Le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'école maternelle, place Etienne Clémentel.

Il informe qu'au cours de la réalisation de ces travaux, des modifications ont dû être apportées et qu'il y a lieu de modifier le montant de la maîtrise d'œuvre.

Il propose de signer le nouveau contrat de la société CREABIM SAS ARCHITECTURE, pour 11 % du montant prévisionnel des travaux soit sur 1 568 000,00 € H.T., un montant de 172 480,00 € H.T.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à signer la commande de travaux.

Rapport des Commissions et Syndicats

Commissions

Commission cadre de vie, embellissement, maisons fleuries

Maisons Fleuries 2021

Pour l'édition 2021 des Maisons fleuries, il y a eu 38 foyers récompensés dans les 3 catégories : maisons avec jardin, balcons-terrasses et commerces.

2 coups de cœur pour cette année.

Les 36 maisons sélectionnées se sont vues remettre le 9 avril dernier une Agapanthe, et les 2 coups de cœur un citronnier.

La commission souhaite également remercier l'habitante qui a fait don du sapin pour Noël installé Place Etienne Clémentel.

Une réunion va être programmée courant Mai afin d'organiser l'édition 2022 des Maisons fleuries.

Commission patrimoine

« Nous travaillons depuis plus d'un an en étroite collaboration avec le service animation de l'architecture et du patrimoine de Riom Limagne et Volcans et l'association Mémoire et Patrimoine d'Ennezat à l'édition d'une brochure touristique pour la ville d'Ennezat. Cette brochure, déjà éditée dans le cadre des villes et pays d'art et d'histoire de RLV, pour certaines communes comme Riom, Mozac, Enval... devrait être finalisée courant 2022. Il s'agit de la collection « Parcours » présentant les principaux repères historiques de la ville et proposant, à l'aide d'un plan, une promenade d'un lieu à un autre. La maquette, en cours de finalisation, devrait nous être présentée incessamment sous peu afin d'effectuer quelques modifications le cas échéant et la valider. Nous tenons à remercier tout particulièrement Madame PETITALOT, de l'association Mémoire et Patrimoine pour le temps consacré à la rédaction de cette brochure, pour laquelle nous avons consacré beaucoup d'énergie afin de satisfaire au cahier des charges et la charte graphique imposés. Résumer l'histoire d'Ennezat en une dizaine de pages format brochure ne fût pas simple tant la richesse de notre ville est importante depuis plus de 1 000 ans... Des plaques sont également en cours d'étude par RLV afin d'être apposées sur nos différents monuments emblématiques et nos croix.

Questions diverses

Logements sociaux

Tous les logements sociaux situés Rue du Stade sont loués.

CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le Dimanche 22 Mai 2022.

Ukraine

Monsieur le Maire remercie Madame BRU ainsi que tous les bénévoles pour le nettoyage effectué dans les anciens bâtiments de l'EHPAD.

Il remercie également le CCAS d'Ennezat et de Riom pour la mise en activité du bâtiment.

Les logements sont prêts à accueillir des réfugiés ukrainiens.

A ce jour, aucuns réfugiés n'ont été accueillis dans la structure du fait de la baisse des arrivées sur le territoire français.

Pré-étude bois-énergie

Une étude est en cours pour le changement de la chaudière fuel de La Poste pour une chaudière bois granulés avec compteur individuel (La Poste + logement). L'estimation de cet investissement s'élève à 68 000 € HT, avec un retour sur investissement au bout de 7 années.

Une réflexion est engagée.

Tennis

L'inauguration du nouveau pôle Tennis aura lieu le vendredi 24 Juin 2022, à 18h00.

SMC-MECA

La société SMC-MECA basée à Ennezat va déménager. De ce fait, le bâtiment occupé par cette société est en vente. La commune exerce son droit de préemption sur ce bâtiment.

Elections

La liste des électeurs de la commune est en train d'être actualisée afin d'être la plus juste possible sur le nombre d'électeurs.

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Les investigations de terrain de l'inventaire des milieux humides du SAGE Allier aval porté par l'Etablissement public Loire ont été réalisées d'avril à septembre 2021 sur une partie du territoire de Riom Limagne et Volcans.

Suite à cette concertation locale, des cartographies provisoires des milieux humides résultant de ces inventaires feront l'objet, avec l'accord de la commune, d'une consultation publique en mairie jusqu'au 4 juin 2022.

La séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 19 Mai 2022.